

**N° 8250<sup>11</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

---

**PROJET DE LOI**

**concernant le comptage divisionnaire et la répartition  
des coûts de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(26.11.2024)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 14 novembre 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**concernant le comptage divisionnaire et la répartition  
des coûts de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 14 novembre 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 14 juillet 2023, 23 avril et 12 juillet 2024 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 18 votants, le 26 novembre 2024.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Marc THEWES

